

PALAIS-SUR-VIENNE

PRINTEMPS-ÉTÉ 2024 | N° 50

Le Mag



BUDGET 2024 | PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL | ÉVÉNEMENTS À VENIR : BIÈRES À LA SABLIÈRE

LE MAGAZINE DE VOTRE COMMUNE !

SOMMAIRE

ENVIRONNEMENT 4-7

PCAET : qu'est-ce que c'est ?

Rendez-vous à la Journée Nature !

Rappel des interdictions permanentes

Patrimoine palaisien : le travail à ferrer revit !

Plantation des arbres : les avancées

TRAVAUX 8-9

Point sur les travaux

Urbanisme : quelles démarches pour les particuliers ?

JEUNESSE & SPORT 10-13

Base de Loisirs : un été sportif au Palais !

Le Mini-camp canoë, le séjour d'été des ados

L'Accueil de Loisirs a son nouveau directeur adjoint

Une journée dédiée à la Petite Enfance !

Nouveau : un Conseil Municipal des Enfants au Palais !

ANIMATIONS 14-17

Événements de la Ville à venir

Retour sur les événements de la Ville

L'Espace Jeux Vidéo vous accueille toute l'année !

DOSSIER : BUDGET 2024 18-19

ACTUS DE LA COMMUNE 20-22

Avancement des projets sur les friches

Mes relais d'information

Bienvenue à Valérie Moreau

Rôles du CCAS

Opération tranquillité vacances

Collecte de sang

Foodtrucks

TRIBUNES 23

#50 PALAIS-SUR-VIENNE Le Mag

Bulletin municipal édité par la Ville du Palais-sur-Vienne

20 rue Jules Ferry - 87410 Le Palais-sur-Vienne

Téléphone : 05 55 04 34 16

E-mail : audrey.simon@lepalaisurviennne.fr

Directeur de la publication : Ludovic Géraudie

Création et rédaction : Service communication

Photos : Service communication

Illustrations : Freepik

Impression : Rivet Presse

Distribution : La Poste - 3 000 exemplaires - mai 2024

www.lepalaisurviennne.fr



YouTube



PEFC
10-31-1345

ÉDITO

Chères Palaisiennes, chers Palaisiens,



Pour la troisième année consécutive, notre budget communal a été adopté à l'unanimité. Preuve, s'il en fallait, que les choix que nous opérons pour développer et améliorer le cadre de vie au Palais vont dans le bon sens.

Cette année encore, nous avons décidé de ne pas augmenter la part communale de la taxe foncière. Les marges de manœuvre que nous avons pu dégager en économisant l'énergie

et en obtenant d'importantes subventions, de l'État, du Département de la Haute-Vienne, de Limoges Métropole ou d'autres organismes, nous permettent de continuer à investir de manière très importante, plus de deux millions d'euros, dans nos écoles, nos gymnases, notre futur parc municipal des bords de Vienne et notre centre-ville.

Nos engagements à dynamiser notre commune prennent forme peu à peu. Chaque jour, nous nous attachons à préparer un peu plus l'avenir. Demain se bâtit aujourd'hui, il y va de notre attractivité. De nombreuses entreprises s'installent actuellement sur le parc de la Grande Pièce, un centre spécialisé dans les technologies des hyper-fréquences va prochainement voir le jour à Ester, sur des terrains situés au Palais, l'écopôle ASTER émergera lui aussi sur notre commune, à Anguernaud.

Demain, des centaines d'emplois seront créés à proximité, voire chez nous ! Il serait donc inconcevable de ne pas tout faire pour attirer et accueillir une partie de cette population active dans notre ville.

À propos d'ASTER, deux réunions publiques se sont tenues dernièrement pour présenter le projet. Je tiens à saluer la présence de nombreux palaisiens à ces rendez-vous. Cette participation a permis de nombreux et riches échanges qui nous ont éclairés sur les différents aspects techniques, économiques et agricole de cette action phare du projet de territoire de Limoges Métropole.

Vous le voyez, sous différents angles, nous préparons l'avenir. Mais cet avenir ne se joue pas uniquement localement ou nationalement. Le 9 juin prochain se tiendront, en effet, les élections européennes. C'est un scrutin qui est traditionnellement frappé d'une faible participation. Or, si l'Union Européenne nous semble éloignée, elle joue pourtant un rôle important dans notre quotidien, d'autant plus au regard d'un contexte international particulièrement anxiogène. Il est essentiel de se mobiliser et de voter pour ne pas laisser d'autres choisir à votre place. Vous avez, grâce à votre bulletin de vote, vous aussi votre mot à dire sur la direction que doit prendre l'UE dans les prochaines années.

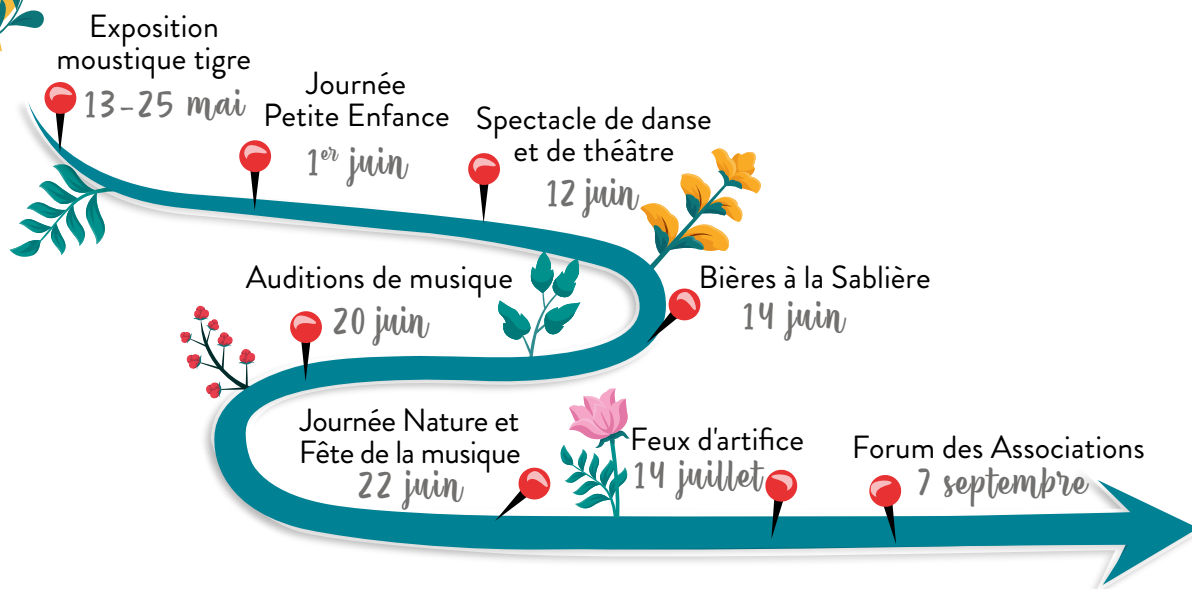
Pour ma part, je souhaite qu'elle soit plus juste, plus solidaire et qu'elle continue à nous prémunir de conflits entre pays européens.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Fidèlement,

Ludovic GÉRAUDIE
MAIRE DU PALAIS-SUR-VIENNE

Le p'tit calendrier





PCAET : qu'est-ce que c'est ?

Derrière l'acronyme PCAET se cache le Plan Climat-Air-Énergie Territorial, un outil de planification dans lequel la municipalité décline sur différents points son ambition de poursuivre sa politique d'économie d'énergie. Découvrez ci-dessous les différents axes sur lesquels la Ville est déjà engagée et cherche à développer de nouvelles actions afin de préserver les ressources et améliorer le cadre de vie de chaque Palaisien.

AXE ① Amélioration de la performance du patrimoine bâti et lutte contre la précarité énergétique.

Des diagnostics énergétiques ont été réalisés dans les bâtiments communaux (écoles, mairie, espace culturel et salle communale Gérard Philipe) pour une meilleure conservation de l'énergie.

AXE ② Réduction des besoins énergétiques par la sensibilisation aux bonnes pratiques.

Parmi les propositions actées :

- Création d'une charte dans les bâtiments municipaux à destination des agents et des usagers.
- Affichage des consommations d'énergie du mois précédent dans les bâtiments publics et réflexion sur les possibles animations de sensibilisation.

AXE ③ Aménagement du territoire pour lutter contre les effets du changement climatique et préserver la biodiversité.

Parmi les propositions actées :

- Plantation de végétaux résistants au stress hydrique et mellifères dans les aménagements de la commune.
- Création d'îlots de fraîcheur et migration de fleurissement annuel vers des massifs de plantes vivaces pour limiter les consommations en eau.
- Création d'un parc municipal approprié à tous les publics et adapté au changement climatique qui favorisera la biodiversité.



AXE ④ Développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle (transport collectif, vélo, marche, covoiturage...).

Parmi les propositions actées :

- Réalisation d'une cartographie des circuits adaptés à l'usage du vélo au Palais et dans les communes alentours.
- Sensibilisation à l'usage du vélo lors d'événements (ex : circuit vélo pour le Téléthon 2024).
- Organisation d'un challenge mobilité pour les agents.

AXE ⑤ Décarbonation du mix énergétique et développement des énergies renouvelables.

Parmi les propositions actées : le futur projet de centrale photovoltaïque au sol qui sera situé sur la friche au lieu-dit Les Rivailles (voir dossier page 20).

AXE ⑥ Développement des circuits courts alimentaires.

Parmi les propositions actées :

- Mise en place d'une communication sur le verger conservatoire (lieu de conservation de la diversité biologique des anciennes variétés de fruits) du secteur de la Glacière (pommes en libre accès au moment des récoltes) et création d'autres lieux similaires.
- Mise en place d'un programme d'ateliers potager.

AXE ⑦ Réduction de la production des déchets et sensibilisation à la consommation responsable.

Parmi les propositions actées : tri sélectif dans l'ensemble des bâtiments communaux et des écoles.

Rendez-vous à la Journée Nature !

Samedi 22 juin, la municipalité vous invite à une nouvelle édition de la Journée Nature, l'événement de plein air gratuit entièrement dédié à l'environnement !

Durant cette journée, diverses activités de sensibilisation à la protection de l'environnement adaptées à tous les âges vous seront proposées : descentes en canoë-kayak sur la Vienne, stands d'information, animations... Idéal pour s'informer, échanger et profiter de la beauté du paysage ! La journée sera suivie de la Fête de la Musique du Comité des Fêtes. Programme complet sur le site de la Ville.



Samedi 22 juin. Horaires à venir sur le site de la Ville



La Sablière, avenue François Mitterrand



LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE



Comme chaque année à l'approche des beaux jours, le moustique tigre réapparaît. Les Palaisiens souffrant de leur prolifération ont possibilité de prendre rendez-vous avec le service aménagement. En fonction des situations, des agents référents pourront se rendre sur place pour poser un diagnostic et proposer des solutions.

Les bons gestes à adopter :

- faire le tour de son jardin/terrasse une fois par semaine et éliminer les contenants où de l'eau risque de stagner ;
- couvrir les réservoirs d'eau (bidons d'eau, citernes, bassins...) au moins avec du voile moustiquaire ;
- utiliser des moyens de protection individuelle (répulsifs, moustiquaires, vêtements imprégnés, vêtements clairs...) durant vos voyages en zones endémiques (dengue, chikungunya ou zika) ainsi qu'après votre retour en France, durant une semaine.



Service aménagement, sur RDV en mairie, 20 rue Jules Ferry



05 55 04 34 13 | @ amenagement@lepalaisurviennne.fr



À NOTER : une exposition gratuite sur le moustique tigre sera mise en place à l'Espace Culturel Jean Ferrat du 13 au 25 mai.

Rappel des interdictions permanentes

DÉPÔTS SAUVAGES



► Tout dépôt sauvage est passible d'amende selon l'article R634-2 du code pénal.

À savoir : les conteneurs placés à la Sablière sont réservés aux habitants du Palais-sur-Vienne et aux usagers du site.

MURS MITOYENS



► La hauteur d'un mur mitoyen et d'un brise-vue est limitée à 1,50 m sur rue et sur limite séparative (entre voisins) à 1,70 m.

À savoir : pour toutes réalisations de clôtures (création ou modification) il faut déposer au préalable une déclaration en mairie.

NUISANCES SONORES



► Les travaux de bricolage/jardinage gênants pour le voisinage (tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, etc.) ne peuvent être effectués que : les jours ouvrables et les samedis de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h, les dimanches et jours fériés de 9 h à 12 h.

► Sont interdits sur voies publiques ou privées ouvertes au public : appareil sonore (sauf avec écouteurs), pétards, artifices (sauf dérogation pour les manifestations communales comme le 14 juillet), cris et bruits motorisés excessifs (hors réparation de remise en service d'un véhicule immobilisé).

BRÛLAGE DE DÉCHETS



► Tout brûlage de déchets est interdit sur la commune.

Patrimoine palaisien : le travail à ferrer revit !

Dans le hameau du Bournazeau se trouve à présent, dressé sur ses quatre pattes, un travail à ferrer flambant neuf ! Résultat du travail de restauration des Compagnons du Tour de France de Limoges, la construction s'est réalisée en deux étapes : le montage de la structure en bois le 20 décembre 2023 puis la pose de la toiture début de cette année.



Autrefois fréquent dans les villages, le métier à ferrer permettait de chausser les boeufs et les vaches.

À l'aide du maintien fait par les sangles et la ventrière, le travail du maréchal ferrant s'en trouvait ainsi facilité.

Avant les années 1965, le travail à ferrer était situé au 8 rue Pasteur puis fut installé dans le village du Bournazeau. Il fait ainsi partie intégrante du paysage du hameau et de la fontaine (voir paragraphe ci-dessous).



LA FONTAINE ET LE LAVOIR DU BOURNAZEAU

La source Bournazeau, creusée à partir des années 1800, prend son départ sur les terres du petit Bournazeau. Par des galeries souterraines et des puits avec regards, elle arrive à son emplacement actuel en un seul point d'eau au centre du domaine. En 1923, une mère fontaine avec diviseur est édiflée pour effectuer le partage des eaux vers les différentes fermes des environs. Autrefois, ce fut un lieu public de convivialité où les femmes du village venaient y faire leurs tâches quotidiennes comme rincer leur linge et en profitaient pour discuter entre elles.



APPEL À PHOTO !

L'organisation environnementale Limousin Nature Environnement recherche des photos dans le cadre de la réalisation d'un sentier d'interprétation (aussi appelé sentier de découverte) sur les bords de Vienne. Elle recherche en priorité des photos prises entre 1900 et 1960 autour du secteur des bords de Vienne, du court de tennis et de l'ancien terrain de l'usine Wattlez.

Vous pouvez contribuer à cette démarche en envoyant vos archives à : urbanisme@lepalaisurviennne.fr



Plantation des arbres : les avancées

Dans le bulletin n°49, nous vous évoquions brièvement le vaste projet de plantation d'arbres de la municipalité. Dans cette édition, nous vous tenons informés des avancées de ce chantier et de celles à venir. L'enjeu ? Végétaliser les zones bitumées, développer les zones ombragées dans les espaces verts et faire face au réchauffement climatique.

✓ 1^{re} PHASE DU 1^{er} TRIMESTRE 2024 : TERMINÉE



9
arbres

PARKING PARC DU CHÂTENET



8
arbres

RUE CHARLES LAMY



4
arbres

RUE PIERRE MARIE CURIE



5
arbres

ÉCOLE JULES FERRY



10
arbres

RUE JEAN COCTEAU



15
arbres

VOIE VERTE DU BORD DE VIENNE



2
arbres

RUE JULES FERRY



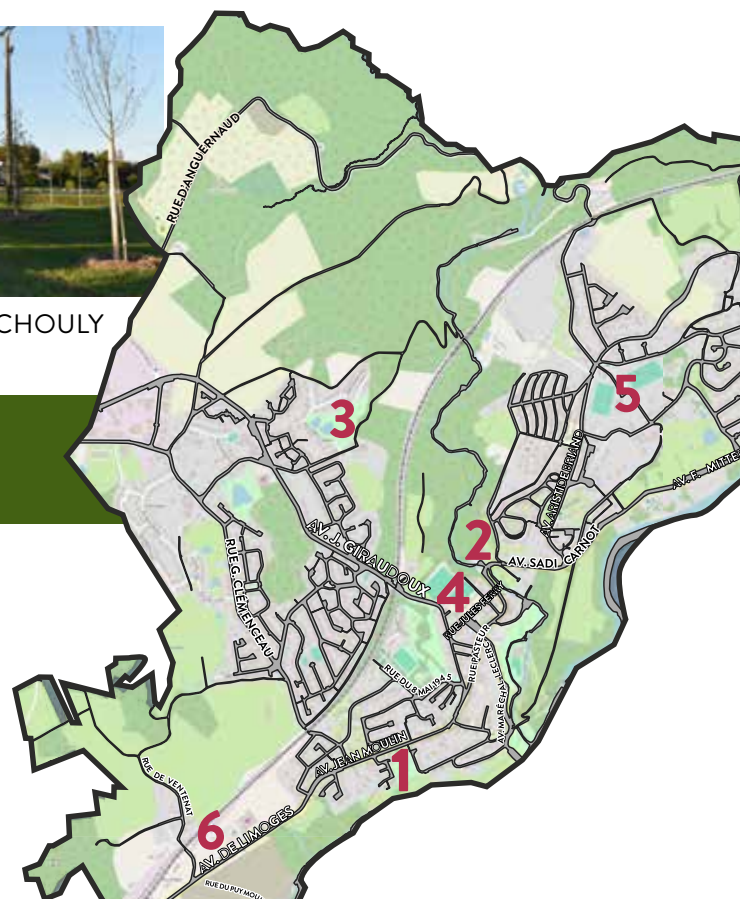
15
arbres

COMPLEXE DAMIEN CHOULY

LANCEMENT DE LA 2^e PHASE : FIN 2024 / DÉBUT 2025

Sites concernés :

- 1 - Parc sous le Puy Moulinier
- 2 - Gymnase Marchessoux
- 3 - Étang Suzanne Valadon
- 4 - Stade Claveyrolas
- 5 - Parking du Gravier
- 6 - Îlots centraux de la RD 29 Super U



Point sur les travaux du Palais



PARKING MENDÈS FRANCE ✓

Le parking végétalisé, réalisé en dalles engazonnées, est accessible depuis mi-février.

Maîtrise d'ouvrage : Limoges Métropole.
Estimation du coût global des travaux : 150 000 €.



ÉCOLE ARISTIDE BRIAND ✓

Rénovation de la classe de maternelle par le service technique de la Ville comprenant la pose de toile sur les murs, la peinture, la mise en place d'un tableau aimanté et le remplacement des rideaux. Travaux réalisés durant les vacances d'octobre 2023, de Noël 2023 et de février 2024.

Coût global des travaux : 2 624 €.



GYMNASE MARCHESOUX ✓

Mur de soutènement de la berge, sur la passerelle, restauré pour réparer les dommages causés par un effondrement durant le mois de février.

Maîtrise d'œuvre : entreprise SOTGC.
Coût global des travaux : 11 500 €.



AV. JEAN GIRAUDOUX 🔄

Depuis février : travaux de voirie comprenant la rénovation de la chaussée, une piste cyclable, voies piétonnes et places de stationnement.

Durée prévisionnelle : 11 mois.
Maîtrise d'ouvrage : Limoges Métropole.
Estimation du coût global des travaux : 2 500 000 €.



ESPACE CULTUREL JEAN FERRAT ✓

✓ Travaux de rénovation de la salle d'activité et de l'heure du conte réalisés de janvier à fin mars et renouvellement de la verrière, qui n'était plus étanche, réalisé du 2 au 4 janvier.

🔄 Travaux à venir dans le hall d'entrée (Espace des expositions) : renouvellement de la peinture murale par le service technique de la Ville du 3 juin au 28 juin 2024.

Coût global des travaux : 18 675 €.



SALLE ANDRÉ DEXET ✓

Travaux des avant-toits consistant au remplacement du lambris en bois par du PVC pour faciliter l'entretien et la durabilité. Un éclairage LED extérieur à détection de mouvement a été également installé pour réaliser des économies d'énergie. Réalisation effectuée par le service technique de la Ville en avril.

Coût global des travaux : 3 220 €.

Urbanisme :

quelles démarches pour les particuliers ?

Un projet de construction au Palais ? Avant de vous lancer, consultez les démarches à faire ci-dessous.

AVANT LES TRAVAUX

1 • DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

À faire auprès de la mairie.

2 • DÉCLARATION D'OUVERTURE DE CHANTIER (DOC)

Après avoir obtenu votre permis de construire, remplissez le CERFA n°13407*04. Cette déclaration permet de signaler à l'administration le début de vos travaux d'urbanisme.

Attention : il est interdit de débiter les travaux, même en la possession d'un permis de construire, avant d'avoir réalisé la déclaration d'ouverture de chantier.

PENDANT LES TRAVAUX

3 • OBLIGATION D'AFFICHAGE

Après autorisation d'urbanisme, vous devez informer les tiers de votre projet sur un panneau placé sur votre terrain de manière à être bien visible de la voie publique.

Durée d'affichage : durant toute la durée des travaux. Les tiers peuvent exercer un recours contre l'autorisation d'urbanisme jusqu'au 2^e mois qui suit l'affichage.

4 • DÉCLARATION ATTESTANT L'ACHÈVEMENT ET LA CONFORMITÉ DES TRAVAUX

À la fin de vos travaux, vous devez adresser une Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) à la mairie afin que les services puissent venir constater que tout est en règle.

La DAACT doit être faite au moyen d'un formulaire CERFA n°13408*06.

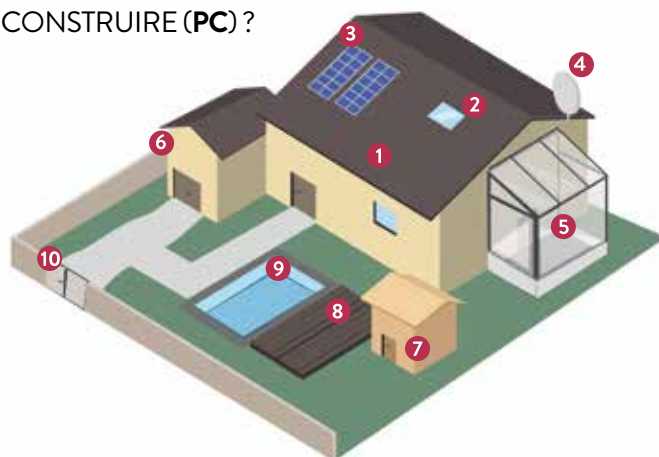
Cette déclaration est obligatoire pour les travaux issus d'un permis de construire, d'aménagement ou d'une déclaration préalable de travaux.

OÙ DÉPOSER VOS DEMANDES ?

- Par voie dématérialisée sur la plateforme : GeoPermis.fr
- En mairie, sur rendez-vous auprès du service urbanisme : urbanisme@lepalaisurviennne.fr // 05 55 04 34 14

QUELLE DEMANDE POUR QUELS TRAVAUX ?

DÉCLARATION PRÉALABLE (DP) OU PERMIS DE CONSTRUIRE (PC) ?



1 • TOIT, TUILES :
• Changement : DP

2 • FENÊTRE DE TOIT (maximum 1 m²) : DP

3 • PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE TOIT : DP

4 • PARABOLE :
• - 1 mètre : aucune formalité
• + 1 mètre : DP

5 • VÉRANDA OU TERRASSE COUVERTE :
• ≤ 40 m² : DP
(si en zone urbaine du PLU et si la surface plancher totale ≤ 150 m²)
• + 40 m² : PC

6 • EXTENSION :
• - 40 m² : DP (si en zone urbaine ou si surface plancher ≤ 150 m²)
• + 40 m² : PC
• Si surface au plancher ≥ 150 m² : architecte obligatoire

7 • ANNEXES (cabane, abri de jardin...) :
• < 5 m² : aucune formalité sauf secteur protégé
• ≤ 20 m² : DP
• + 20 m² : PC

8 • TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (béton ou bois) :
• Sans surélévation : aucune formalité sauf secteur protégé
• Surélevée mais - 5 m² : aucune formalité sauf secteur protégé
• Surélevée mais - de 40 m² : DP si surface au plancher ≤ 150 m²
• Surélevée et + de 40 m² : PC

9 • PISCINE :
• ≤ 10 m² non couverte : aucune formalité sauf secteur protégé
• ≤ 100 m² non couverte : DP
• ≤ 100 m² avec couverture de moins de 1,80m de haut : DP
• ≤ 100 m² avec couverture de plus de 1,80m de haut : PC
• ≥ 100 m² : PC

10 • PORTAIL, CLÔTURE ET TRAVAUX SUR MENUISERIES (fenêtre, volets, porte de garage...) : DP



PLATEFORME GRATUITE DE SIGNALEMENT DE L'HABITAT INDIGNE : histologe.beta.gouv.fr



BASE DE LOISIRS
DE LA SABLIERÈ

UN ÉTÉ SPORTIF AU PALAIS !

LA BASE NAUTIQUE

Durant la période estivale, des descentes en canoë-kayak sont organisées. Et elles sont accessibles à tous les publics (adultes et enfants compris) !



Ces excursions ont pour point de départ la base nautique de Saint-Priest-Taurion et comme destination le Palais-sur-Vienne. Vous pouvez également louer le matériel (canoë, kayak et paddle) afin de profiter des plaisirs de la glisse de façon autonome et

faire vos propres circuits.

€ TARIFS DES ACTIVITÉS NAUTIQUES

À consulter sur le site internet



ACTIVITÉS DU SERVICE DES SPORTS

Le service des sports vous propose pendant les vacances de juillet-août, un programme d'activités riche et varié ouvert aux 8-15 ans.

AU PROGRAMME

- ▶ Kayak / Paddle
- ▶ Escalade
- ▶ Multi-activités
- ▶ VTT
- ▶ Tir à l'arc
- ▶ Olympiades
- ▶ Escape Game
- ▶ Jeu d'orientation
- ▶ Football

Retrouvez tout le programme sportif sur le site : lepalaisurviennne.fr et sur la page Facebook de la Ville.

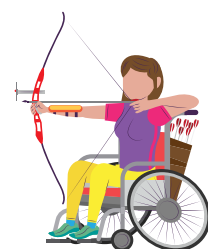
€ TARIFS

- ▶ 1 demi-journée :
7 € Palaisien
14 € non Palaisien
- ▶ 4 demi-journées :
24 € Palaisien
48 € non Palaisien



ACTIVITÉS POUR LE PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

Suite à un bilan positif sur l'année 2023 et à un réel engouement des participants, la Base de Loisirs renouvelle les séances de canoë/kayak et de tir à l'arc à destination des adultes du SAMSAH-PRISM (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés). À partir du mois de mai, une activité sera proposée chaque semaine par le service. Au programme : balade et descente de la Vienne, initiation et perfectionnement au tir à l'arc et course d'orientation sur l'eau.



Le Mini-camp canoë, le séjour d'été des ados !

Les camps de vacances sont les lieux idéaux pour se créer des souvenirs de jeunesse inoubliables ! C'est pourquoi l'Accueil de Loisirs organise un séjour de 3 jours en canoë, du 10 au 12 juillet à destination des 11 à 14 ans. Embarquez pour cette fabuleuse aventure !

Ce séjour local est ouvert à 12 enfants maximum. Ils pourront profiter de la Vienne en canoë avec l'équipe encadrante de l'ALSH et de la Base de Loisirs. Départ à Saint-Priest-Taurion, arrivée à Limoges. Deux haltes seront prévues sur le trajet : une au Palais et une au Centre de Loisirs Jeunes à Limoges.


Au programme du séjour : 2 h de canoë par jour avec des activités diverses selon les lieux.

Les conditions pour participer au séjour :

- être âgé entre 11 et 14 ans ;
- être Palaisien ou fréquenter l'ALSH ou la Base de Loisirs ;
- posséder le « Certificat d'aisance aquatique » et/ou attestation scolaire « savoir nager ».


Votre enfant souhaite y participer mais n'a jamais touché à une pagaie ? Pas de souci ! Aucun niveau n'est requis !

 RÉUNION D'INFORMATION

 Mardi 21 mai à 18h

 École élémentaire Jean Giraudoux, 59 av. J. Giraudoux

Information auprès du directeur adjoint de l'ALSH Grégory Gazzola :

 06 12 26 45 18

 gregory.gazziola@lepalaisurviennne.fr





PROGRAMME D'ÉTÉ DE L'ALSH

En plus du séjour d'été, l'Accueil de Loisirs met en place comme chaque été son programme d'activités pour les Titous (3 à 5 ans) et les enfants de 6 à 11 ans.

À noter que l'ALSH sera ouvert les 2 mois du lundi 8 juillet au vendredi 30 août.

Programme d'activités complet sur le site de la Ville à partir du début juillet.

 Accueil de Loisirs, 57 avenue Jean Giraudoux

 05 55 04 34 01 | 06 12 26 45 18

 alsh@lepalaisurviennne.fr



L'Accueil de Loisirs

a son nouveau directeur adjoint !

Arrivé le 3 septembre 2023, Grégory Gazziola a pris le poste de directeur adjoint aux côtés de la directrice Florence Sellin à l'Accueil de Loisirs. Il nous décrit ses missions et nous livre sa vision du travail auprès des enfants.

📍 Accueil de Loisirs : 57 avenue Jean Giraudoux // 05 55 04 34 04 // alsh@lepalaisurviennne.fr

**GRÉGORY
GAZZIOLA, 31 ANS**

**DIRECTEUR ADJOINT DE
L'ACCUEIL DE LOISIRS**



VOS MISSIONS ?

« Elles sont multiples, il y a :

- **La coordination des temps périscolaires des écoles.**

Cela correspond à la gestion des équipes d'animateurs sur les temps compris en dehors des cours scolaires.

Nous cherchons à revaloriser ces temps de garderie, qu'ils ne soient pas que des temps de surveillance mais des moments d'animation également.

- **L'animation des temps extrascolaires.**

Durant les vacances je suis en co-direction (gestion des équipes, recrutements...) et les mercredis j'ai les fonctions d'animateur.

- **La mise en place de nouveaux projets**

comme : le Conseil Municipal des Enfants dans lequel les enfants pourront donner leurs avis et avoir une instance dans laquelle développer des projets qui auront de réels impacts (ndlr : voir l'article dédié ci-contre page 13) et le développement d'actions pour la jeunesse car l'ALSH s'arrête au 12^e anniversaire. Concernant ce dernier point, nous initierons cet été un séjour pour les 11 à 14 ans (ndlr : voir page 11). »

VOTRE PARCOURS ?

« J'ai commencé par un service civique d'animateur dans le quartier de Bellevue, à Limoges. L'expérience m'a tant plu que j'ai passé mon BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport) avec l'option « Loisirs tout public ». J'ai ensuite travaillé à l'ALSH de Saint-Yrieix-la-Perche, fait différents remplacements, puis me suis investi dans l'association Alis durant 2 ans, années durant lesquelles j'ai fait ma formation de DEJEPS.

À la naissance de ma fille en octobre 2022, j'ai décidé de prendre 1 an de *off* afin de pouvoir lui consacrer pleinement mon temps puis j'ai postulé au Palais, et me voici ! »

VOS VALEURS ?

« Je prône le développement de l'autonomie de l'enfant. Il me semble important de pouvoir lui laisser une vraie place où il puisse s'exprimer, qu'il soit acteur des temps d'activités.

Un animateur se doit de transmettre les valeurs du jeu et du respect aux enfants pour qu'ensemble ils arrivent à discuter des activités qu'ils souhaitent faire, qu'ils soient à l'initiative et arrivent à partager leurs avis. »

POURQUOI AVOIR CHOISI LE PALAIS ?

« Je cherchais un travail en lien avec la direction et ce poste-ci correspondait parfaitement. Lors de l'entretien j'ai eu un bon feeling avec Fabienne (directrice du pôle enfance) et Florence, une intuition qui s'est confirmée par la suite ! J'apprécie la co-direction avec Florence qui me permet de ne pas me retrouver directement dans le grand bain tout en conservant des missions d'animation. »

Une journée dédiée à la Petite Enfance !



Le samedi 1^{er} juin, de 9h30 à 17h30, une journée portes ouvertes sera organisée à la Maison de l'Enfant.




Venez découvrir les lieux (Crèche, Lieux d'Accueil Parents-Enfants, Relais Petite Enfance) et passez des moments privilégiés avec vos petits bouts de chou avec de nombreux jeux et des balades à poney ! Entrée gratuite et ouverte à tous.

AU PROGRAMME :

Matin (9h30 - 12h) : découverte de la crèche, du relais petite enfance et des ateliers parents-enfants.

Après-midi (14h30 - 17h30) : découverte du lieu d'accueil enfants-parents, balade à poney, jeux et goûter en extérieur.



-  Samedi 1^{er} juin
-  9h30 - 12h // 14h30 - 17h30
-  Maison de l'Enfant, 3 allée des Cèdres

Nouveau : un Conseil Municipal des Enfants au Palais !

Cette année les enfants palaisiens auront leur propre Conseil Municipal ! En effet, à partir de cet automne un Conseil Municipal des Enfants (CME) va être constitué au Palais-sur-Vienne.

1 En quoi consiste un CME ?

Il s'agit d'un lieu d'expression où les enfants élus sont les auteurs de propositions diverses. De ce lieu émerge des projets concrets dans le but d'améliorer la vie quotidienne au Palais, dans les écoles et en dehors. Il permet de former de jeunes élus à la citoyenneté. Ils deviennent les représentants et porte-parole des idées des enfants du Palais.

2 Quels enfants sont concernés ?

Les enfants du CM1 et du CM2 des écoles palaisiennes et les enfants palaisiens non scolarisés sur la commune.

3 Quel est le calendrier ?

Rentrée de septembre : réunions de présentation aux enfants et parents.

Jusqu'aux vacances d'octobre : les enfants volontaires constitueront leur programme avec l'aide de l'animateur responsable du CME.

Rentrée de novembre : diffusion des programmes, présentation des candidats dans les classes puis votes des élèves.

4 Qui compose le CME ?

Un CME doit comprendre :

- 1 titulaire avec 1 suppléant par classe de CM1 et de CM2 dans chaque école palaisienne ;
- 1 titulaire avec 1 suppléant non scolarisés sur la commune.



Du 13 au 16 mai, la Ville propose aux Palaisiens de participer au défi de la « Semaine sans écran ».

Objectif : réduire le temps passé derrière les écrans pour reconnecter nos liens !

Afin de sensibiliser les parents et les enfants aux risques liés à l'usage intensif des écrans et préparer en amont ce défi en famille, des ateliers gratuits animés par des professionnelles ont été proposés le 30 avril et le 13 mai.

Quelques conseils donnés :

- évaluer son temps d'écran (sur téléphone dans les réglages « temps d'écran » et sur ordinateur dans votre « gestionnaire des données » accédez à la durée de fonctionnement) et cibler les moments durant lesquels l'écran est le plus sollicité et créez des routines alternatives pour pallier à l'habitude : lecture, balade...
- enlever les applications de l'écran d'accueil de votre téléphone.




À venir : Les événements de la Ville

EXPOSITION SUR LE MOUSTIQUE TIGRE - GRATUITE

 DU 13 AU 25 MAI
ESPACE CULTUREL JEAN FERRAT

JOURNÉE PETITE ENFANCE - ENTRÉE GRATUITE

 LUNDI 1^{er} JUIN, 20H30
MAISON DE L'ENFANT, 3 ALLÉE DES CÈDRES

SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE DE DANSE ET DE THÉÂTRE - ENTRÉE GRATUITE

 MERCREDI 12 JUIN *
SALLE GÉRARD PHILIPPE

BIÈRES À LA SABLIERE - ENTRÉE GRATUITE

 VENDREDI 14 JUIN, DE 17H À MINUIT
SITE DE LA SABLIERE, AVENUE F. MITTERRAND

AUDITIONS DE FIN D'ANNÉE DE MUSIQUE

 JEUDI 20 JUIN *
SALLE GÉRARD PHILIPPE




JOURNÉE NATURE SUIVIE DE LA FÊTE DE LA MUSIQUE

ENTRÉE GRATUITE
 SAMEDI 22 JUIN *
SITE DE LA SABLIERE, AVENUE F. MITTERRAND


FÊTE NATIONALE - ENTRÉE GRATUITE

 DIMANCHE 14 JUILLET *
SITE DE LA SABLIERE, AVENUE F. MITTERRAND

FORUM DES ASSOCIATIONS - ENTRÉE GRATUITE

 SAMEDI 7 SEPTEMBRE *
STADE JULES FERRY

JACKI FEYDI INTERPRÈTE GUY THOMAS

TARIFS SUR LE SITE DE LA VILLE
 VENDREDI 4 OCTOBRE, 20H30
SALLE GÉRARD PHILIPPE

MARCHÉ D'AUTOMNE - ENTRÉE GRATUITE

 SAMEDI 9 NOVEMBRE *
PLACE SAINT JOAN DE LES ABADASSES

* Horaire précisé ultérieurement sur le site Internet de la Ville.

Focus sur :

2 événements incontournables de l'été !

BIÈRES À LA SABLIÈRE

juin Après les succès des deux précédentes éditions, Bières à la Sablière revient pour une nouvelle tournée ! De la bonne humeur, une grande variété de bières locales, de la nourriture de qualité, les bords de Vienne, de la musique, des animations... Cette soirée festive promet d'être encore une fois superbe !

Vendredi 14 juin, de 17h à minuit.



FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET

juill. Passer une après-midi et une soirée festives en famille, c'est ce que nous vous proposons dimanche 14 juillet à la Sablière !

Restauration et animations diverses sur place et bien évidemment, le clou du spectacle : le feu d'artifice sur le bord de Vienne !

Dimanche 14 juillet, horaire précisé ultérieurement sur le site de la Ville.



Espace Culturel Jean Ferrat

LES ARTISTES DE L'ATELIER PALAISIEEN S'EXPOSENT !

Chaque mois, l'association l'Atelier Palaisien expose les nouvelles créations de ses artistes locaux à l'Espace Culturel Jean Ferrat. Peintures, sculptures... Il y en a pour tous les goûts ! Possibilité d'achat des réalisations auprès des artistes dont les contacts sont à prendre auprès de l'accueil de l'Espace Culturel.



Evelyn DEXET, Boule Magique, huile.

📅 Horaires d'ouverture :
Mardi : 14 h - 18 h 30
Mercredi et vendredi :
10 h - 12 h // 14 h - 18 h 30
Samedi : 10 h - 12 h // 14 h - 16 h 30

📍 Espace Culturel Jean Ferrat
1, place de la République
☎ 05 55 37 01 35
@ bm@lepalaisurvienna.fr

LA SEC FAIT UN DON À L'ESPACE CULTUREL !

La SEC (Société d'Encouragement aux Collections) a fait don d'une vitrine d'exposition à l'Espace Culturel Jean Ferrat.

Une donation qui aidera à la mise en valeur des objets d'exposition. La Ville remercie chaleureusement l'association pour ce généreux geste !



Retour sur...

Les événements de la Ville

Quels sont les derniers événements qui ont pris place au Palais ? Découvrez-les en images ci-dessous !

Plus de photos et vidéos sur les pages  Facebook |  Youtube de la Ville.



Cérémonie des Voeux 2024, 5 janvier.



Nuit de la Lecture, 19 janvier.



Exposition de Lesceline Leroux, du 10 au 31 janvier.



Exposition d'Anne Gaël Vautrin, du 6 février au 2 mars et le spectacle Voyage au pays des frontières du trio KirAnGuine le 16 février.



Remise du chèque du Téléthon, 9 février.



Cérémonie de bienvenue de l'Arbre de Naissance, 6 avril.



Cérémonie de bienvenue aux nouveaux habitants, 6 avril.

Printemps de la Culture sur le thème du jeu, du 16 au 23 mars.

Autour de la thématique du jeu, de nombreuses activités gratuites ont été proposées. De beaux moments de partage et d'émerveillement :

Spectacle Les Naufragés de l'Imaginaire de la troupe de théâtre de La Balise de Limoges ; circuit de Mario Kart live home ; concert d'EOP ; animations et expérimentations autour des bulles avec Récréasciences ; exposition sur Les Aventures Fantastiques de Sacré Coeur de Laurent Audouin ; portes ouvertes de l'école de musique ; animations autour des livres jeux à la Médiathèque ; aire de jeux interactive Lü...




L'ESPACE JEUX VIDÉO VOUS ACCUEILLE TOUTE L'ANNÉE !

L'Espace Jeux Vidéo, c'est l'accès libre à des jeux sur PS5 et Nintendo Switch sur grands écrans 4K et 7 ordinateurs équipés de casques audio et la possibilité de participer à diverses activités (voir ci-contre) !

Vous pouvez profiter de ce lieu en vous inscrivant gratuitement auprès de l'Espace Culturel Jean Ferrat avec :


- une pièce d'identité
- un justificatif de domicile
- une autorisation parentale pour les personnes mineures.

 **Horaires d'ouverture :**

Mardi : 14 h - 18 h 30

Mercredi et Vendredi : 10 h - 12 h // 14 h - 18 h 30

Samedi : 10 h - 12 h // 14 h - 16 h 30

 Espace Culturel Jean Ferrat 1, place de la République

 05 55 37 01 35 |  bm@lepalaisurviennne.fr



Le Tournoi RocketBib

Cette année, nos équipes ont fait face à de redoutables adversaires et non pas pu atteindre les phases éliminatoires. Néanmoins elles comptent bien revenir plus fortes pour la prochaine édition !



Les stages de robotique

Durant la dernière semaine de février les enfants inscrits au stage de robotique de l'Espace Jeux Vidéo ont appris à coder avec le super robot Thymio !



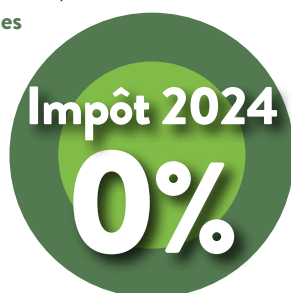
DOSSIER : BUDGET 2024



Fabien Husson,
adjoint délégué
aux Finances

Le budget 2023 s'est placé sous un contexte économique particulier pour l'ensemble des français, qui ont eu à subir une inflation considérable, avec des conséquences notables dans leur quotidien. Si cette inflation s'est ralentie en 2024, elle reste suffisamment importante pour être prise en compte à l'heure des choix politiques.

À l'échelle de notre commune, votre équipe municipale a ainsi décidé pour 2024, comme l'année dernière, de **ne pas répercuter de hausse supplémentaire sur vos foyers** sur certains postes majeurs tels que le **taux de taxe foncière**, ou sur la majorité des **tarifs des services municipaux**. Pour cela, nous nous appuyons sur des choix facteurs d'économie que nous avons pu faire. Parmi ceux-ci, citons par exemple le maintien de l'extinction de l'éclairage public, dont l'efficacité n'est plus à démontrer, ou encore des **réductions de budget de fonctionnement** sur les services de la mairie.



Pour autant, ces économies ne sont pas synonymes d'une mise en parenthèse des projets forts lancés pour le Palais-sur-Vienne : **le budget d'investissement n'a jamais été aussi important que celui voté pour cette année 2024**, avec la poursuite des programmes autour des bâtiments, écoles ou infrastructures sportives, mais également les projets de réaménagement du centre-bourg ou du parc municipal qui vont très bientôt prendre forme.

L'ambition de ce budget est forte, au service de l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble de nos concitoyens, afin que le Palais-sur-Vienne puisse conforter l'attrait qu'elle a aujourd'hui avec des services offerts toujours plus importants.

FONCTIONNEMENT * 2024 :
5 805 363 €

FONCTIONNEMENT
GÉNÉRAL

609 276 €

PÔLE CITOYENNETÉ
(affaires générales, culture,
sport, animations...)

89 097 €

PÔLE RESSOURCES
(informatique, finances,
tranquillité publique,
communication, RH...)

31 500 €

PÔLE ENFANCE
JEUNESSE

148 791 €

PÔLE RESTAURATION
ET ENTRETIEN

359 557 €

PÔLE ATTRACTIVITÉ
(espaces verts, voirie,
bâtiments, urbanisme...)

318 200 €

* non comptabilisés par pôle : salaires, impôts et taxes

Charges fixes
5 375 782 €

Provisions
5 700 €

Hors fixes :
173 881 €

Amortissement :
250 000 €

* **Les dépenses de fonctionnement, qu'est-ce ?**
Elles concernent les dépenses répétitives correspondant à une consommation immédiate comme le matériel de papeterie pour le travail des agents par exemple ou bien leur salaire.

INVESTISSEMENT * 2024 : 2 179 222 €

hausse de 115 837 € par rapport à l'année 2023

*** L'investissement, c'est quoi ?**

L'investissement permet d'engager une somme pour un bien durable avec pour effet de le conserver, le renouveler ou l'accroître (ex : construction dans les écoles.)



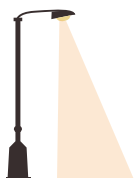
261 006 € SITES SPORTIFS

Gymnase Maison rouge :

- aménagement d'un club house pour la section handball
- second œuvre sur les vestiaires

Gymnase Marchessoux :

- travaux de la toiture du dojo et des gradins
- accessibilité à la halle des sports



228 300 € ÉCLAIRAGE PUBLIC

Rénovation de l'éclairage :

- sur la tranche du 2 avenue Jean Giraudoux

Pose de l'éclairage :

- sur la RD29



241 970 € MATÉRIEL SERVICES

Matériel municipal :

- 2 véhicules bennes
- matériel pour les espaces verts, l'animation et le sport
- matériel de musique
- tondeuse

Renouvellement du matériel informatique

572 540 € ÉCOLES

École Jules Ferry :

- construction des sanitaires
- travaux de peinture
- éclairage LEDS
- remplacement du matériel de cuisine

École Jean Giraudoux :

- cour OASIS
- tables de la restauration scolaire
- travaux énergétiques pour les écoles
- remplacement du mobilier des CM2

École Aristide Briand :

- débitumisation de la cour
- travaux du préau des maternelles
- acquisition pour la salle de classe

Deux tableaux blancs interactifs pour chaque groupe scolaire



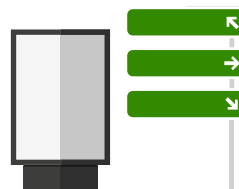
301 406 € TRAVAUX

Dans les bâtiments municipaux :

- travaux énergétiques
- mise aux normes
- réhabilitation des pavillons Rostand et Bourvil
- rénovation de l'accueil de la mairie

Rénovation de la toiture de l'église

542 500 € CADRE DE VIE

Création d'un parc municipal**Restructuration du centre-ville****Végétalisation des espaces****Sécurisation de différents sites****Mobilier urbain**

19 500 € VOIRIE

Signalétique**Réseau incendie****Canalisation d'eau de source av. J. Giraudoux**

12 000 € FONCIER

Acquisitions diverses pour acter les projets engagés

Avancement des projets sur les friches

FRICHE D'ANGUERNAUD : PROJET D'ÉCOPÔLE ASTER

Le projet de création d'un pôle de transition écologique, l'Écopôle ASTER (Accélérateur de Solutions pour les Transitions et Énergies Renouvelables), porté par Limoges Métropole, a fait l'objet de deux réunions publiques jeudi 28 mars et lundi 8 avril.

Durant ces réunions il a été présenté l'emplacement du projet sur le site Anguernaud et les objectifs du lieu : rassembler des éco-industries liées au développement durable, selon deux pôles :

- Un pôle « énergies renouvelables et développement économique » sur environ 9 hectares, situé route Départementale 142.
- Un pôle « agricole » tournée vers le développement maraîcher sous serre et de plein champ sur environ 17 hectares.

De nouvelles entreprises seront invitées à s'installer sur l'Écopôle ASTER afin de valoriser des ressources locales. Une démarche de prospection auprès de structures innovantes dans les domaines de la transition énergétique, alimentaire et écologique sera lancée après validation du projet ASTER.



Réunion publique du jeudi 28 mars. Retrouvez le dossier de présentation sur le site Internet de la Ville à l'article : *Projet Écopôle Aster.*

FRICHE INDUSTRIELLE DE LA CGEP : PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE

Afin de mener à bien la revitalisation de la friche industrielle de la CGEP, située sur le lieu-dit les Rivailles, le PLU (Plan Local d'Urbanisme) va évoluer en modifiant le zonage ainsi que les orientations d'aménagement qui l'accompagnent. Dans ce cadre une enquête publique a eu lieu du 4 mars au 18 mars.

Le but ? Permettre l'installation d'un parc photovoltaïque. Le PLU initial avait identifié le lieu comme « zone à urbaniser à vocation de loisirs ». Cependant la pollution durable des sols rend complexe la construction de nouveaux bâtiments.

La mise en location du terrain à la société QEnergy France (retenue dans le cadre de la mise en concurrence), permettra ainsi de valoriser cette friche (inexploitée depuis le départ de la société Valdi en 2016) et de favoriser la production d'énergie décarbonée tout en apportant une recette financière à la collectivité. Après avoir fait l'objet, depuis 2022, de plusieurs sujets d'information au travers des canaux numériques de la Ville, des bulletins municipaux, des permanences et réunion de concertation ; le projet pourrait voir le jour courant année 2026.



Le site anciennement investi par l'entreprise Valdi, situé sur le lieu-dit les Rivailles. Vous pouvez retrouver le dossier de présentation sur le site Internet de la Ville à l'article : *Plan Local d'Urbanisme.*



IDENTIFICATION DES ZA ENR

Du 2 avril au 2 mai, un dossier de consultation était disponible dans le cadre de l'identification des ZA ENR (Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables) au Palais-sur-Vienne. Ce projet permettra de bénéficier d'avantages financiers sur les projets d'ENR d'envergure et de facilités administratives, selon les éléments proposés par l'État et la réglementation en vigueur.

En s'inscrivant dans la démarche des ZA ENR la Ville s'engage à :

- répondre aux enjeux énergétiques et de décarbonation pour relever les défis énergétiques du 21^e siècle.
- œuvrer activement à la réduction de ses consommations énergétiques, par efficacité énergétique et sobriété énergétique (changement des éclairages en LED, extinction de l'éclairage public la nuit...).

Mes relais d'information

Afin de rendre l'information la plus accessible possible, la Ville propose différents canaux d'information pour que l'actualité de votre commune soit au plus près de chez vous !

L'information de proximité se base sur trois types de support :

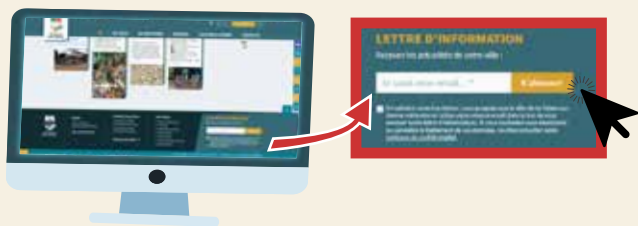
LES SUPPORTS PAPIER

- le bulletin municipal distribué dans les boîtes aux lettres ;
- le nouveau Guide de la Ville ;
- les flyers et affiches diffusés dans les locaux municipaux.



LE NUMÉRIQUE

- la page Facebook « Ville du Palais-sur-Vienne » pour une information quotidienne ;
- la chaîne vidéo YouTube ;
- le site Internet : lepalaisurviennne.fr ;
- la newsletter mensuelle : lettre d'information envoyée par e-mail chaque mois, inscription gratuite sur le site de la Ville.



L'ESPACE PUBLIC

- les panneaux lumineux, possibilité pour les associations palasiennes de faire leurs demandes d'affichage via : audrey.simon@lepalaisurviennne.fr ;
- les panneaux en bois d'affichage libre (pas de demande préalable à faire).



Bienvenue à :



Valérie Moreau, consultante et formatrice commerciale.

Après de nombreuses années à travailler en tant que commerciale et formatrice, Valérie Moreau s'est lancée en indépendante dans l'accompagnement personnalisé auprès des entreprises. De la prospection à la gestion de portefeuille jusqu'à la fidélisation de la clientèle, elle s'emploie à trouver les solutions les plus adaptées aux entreprises et forme le personnel aux méthodes de prospection. Installée au Palais-sur-Vienne, il est possible de la rencontrer par visioconférence ou dans ses bureaux place d'Aine à Limoges.

- Valérie Moreau
- 06 86 00 32 35
- vm@valerie-moreau.fr

L'info en PLUS ÉLECTIONS EUROPÉENNES

N'oubliez pas de vous présenter à votre bureau de vote pour élire le 9 juin 2024, en France métropolitaine, vos député.e.s européen.ne.s. Les député.e.s sont chargés de représenter l'intérêt commun des citoyens européens et français au Parlement européen.



HOMMAGE À GUÉNAËL LOISEL

Disparu le 31 décembre 2023 à Verneuil-sur-Vienne
Il fut conseiller municipal à la mairie du Palais-sur-Vienne durant les mandats :
2008-2014
2014-2020


L'ensemble de la municipalité adresse ses plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.


Les rôles du CCAS

Le CCAS, service situé au sein de la mairie, a pour dessein d'offrir un service social de proximité. Il collabore notamment avec les services municipaux et l'assistante sociale et propose :

- Aides financières pour le paiement des factures non honorées pour les familles qui en ont besoin.*
- Aide à la mobilité (permis de conduire, chèque carburant...)*
- Aide alimentaire sous forme de chèques d'accompagnement.*
- Organisation en fin d'année d'un repas et de distribution de colis pour les plus de 70 ans, selon critères.
- Cérémonie de l'arbre de naissance.
- Cadeaux de naissance.
- Remise d'un bouquet pour les centenaires.
- Jardins familiaux 8 parcelles à la location. Accessibles selon critères sociaux.


*Sur la base de dossiers constitués avec l'assistante sociale du secteur.

 **CCAS**
Mairie, 20 rue Jules Ferry
ccas@lepalaisurviennne.fr
05 55 04 34 21

 **Assistante sociale**
57 rue Jean Jaurès
sur rendez-vous :
05 55 35 34 09 // 05 55 45 13 30

PROCHAINES COLLECTES DU DON DU SANG DE L'EFS :

 Mardi 2 juillet de 15 h à 19 h

 Les dons ont lieu salle Gérard Philipe,
20 rue Jules Ferry, derrière la mairie

Prenez RDV sur : mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr



Foodtrucks : « on mange quoi ce soir ? »

JéPizz : mercredi de 18 h à 21 h 30

La Ch'tite Frite du Nord : samedi de 18 h 30 à 21 h 30

Pizza Louis : dimanche de 17 h à 21 h 30

 Place Sant Joan de les Abadesses



COURSE : LA LIMOUSINE ANDRÉ DUFRAISSE

La course de cyclisme de la Limousine aura lieu le 1^{er} juin. Une partie du parcours traversera Le Palais-sur-Vienne.

Plus d'infos : lalimousinecyclo.com



Opération tranquillité vacances : partez serein !

Vous souhaitez bénéficier de la surveillance de votre résidence en votre absence ?

Un formulaire de demande est disponible sur le site du Ministère de l'Intérieur : masecurite.interieur.gouv.fr, article « Pour partir en vacances en toute sécurité (OTV) » et directement en mairie. Une fois rempli, il est à remettre à la mairie qui le transmettra au service de la Tranquillité publique.



Toute demande doit être effectuée au minimum 72 h avant votre départ.

Ce service est valable toute l'année !

ENGAGÉS POUR LE PALAIS



Le budget 2024, après débat, a été voté à l'unanimité lors du Conseil Municipal du 26 mars 2024. Pas besoin de 49.3, pour éviter les débats comme le fait le gouvernement !

Un budget engagé grâce auquel bon nombre de projets se réaliseront durant cette année : la cour Oasis de l'école Jean Giraudoux qui, après différents groupes de travail réunissant personnel enseignant, enfants, parents d'élèves et personnel communal, va pouvoir débiter. La création de toilettes sur l'école Jules Ferry se réalisera durant l'été, comme la réfection de la toiture du dojo de Marchessoux, avec la mise en place d'une ventilation dans les vestiaires et le dojo, pour le confort des utilisateurs, ou encore la débitumisation de la cour élémentaire de l'école Aristide Briand, ou la mise en place de stores à l'école Jean Giraudoux, pour le confort des écoliers et du personnel.

Nous continuons également d'investir sur les économies d'énergie. Nous avons décidé de consacrer, tous les ans, une enveloppe financière pour procéder au remplacement des vieux éclairages publics énergivores par des LED. Cette année, ce sont l'avenue G. Pompidou et les rues Ravel et Mozart qui vont être dotées de nouveaux éclairages LED, moins consommatrices.

Côté voirie, le serpent de mer de la rue Jean Giraudoux prend enfin forme. Les travaux ont débuté et nous commençons à voir ce que sera ce futur axe majeur de la commune, avec une belle piste cyclable, une voirie réduite et aménagée pour réduire la vitesse des véhicules.

Un budget ambitieux, sans augmentation d'impôts pour le bien-être, de nos administrés, fidèle à nos engagements.

C. BARBE - C. JUST - R. RATINAUD - C. DESMAISONS - F. HUSSON - V. GILLET - S. FETTAHI - C. LASPERAS - P. MARRANDE - S. BONGRAND - B. MÉDARD - JM. TEXONNIÈRE - G. BEAUNE - JM. PAILLER - N. PEROLES - A. FACIL - L. COTARD - T. LORCIN - V. TRICARD - G. BOUCHEREAU - V. CHATENET - D. PETIT - L. GÉRAUDIE

ENSEMBLE POUR LE PALAIS : LA GAUCHE OUVERTE ET SOLIDAIRE



Près de 10 millions de Français vivent sous le seuil de pauvreté et la population Palaisienne n'échappe pas à cette triste réalité. Les mesures d'équilibre budgétaire que prévoit le gouvernement vont encore accentuer la misère dans notre pays et accroître durablement la pauvreté.

Il faut trouver 10 milliards d'économies sur les finances publiques avec une croissance revue à la baisse. Des postes clés déjà en tension comme l'éducation et la santé vont voir leurs budgets rabaissés alors que dans le même temps Total Energie avec 20 milliards de bénéfices ou Sanofi et AXA battent tous les records de profits.

Les communes et les intercommunalités seront sans aucun doute mises à contribution avec par conséquent des baisses de dotations d'état drastiques. Le budget militaire, lui, est sacralisé, avec plus de 300 milliards d'augmentation sur 5 ans ! Taxer les très riches n'est pas d'actualité ! L'I.S.F. : aux oubliettes ! Par contre les actionnaires et leurs dividendes se portent bien... De leur côté, les Palaisiens et notamment les plus modestes donc les plus vulnérables se trouvent dans une situation économique ingérable.

Par ailleurs, la tension internationale gravement tendue inquiète fortement nos concitoyens avec la guerre en Europe entre la Russie et l'Ukraine qui s'enlise depuis 2 ans et le conflit Israélo-palestinien qui depuis l'attentat terroriste du Hamas devient un génocide dans la bande de Gaza. Dans ce contexte anxieux, les élus que nous sommes se doivent plus que jamais être à l'écoute de la population qui souffre. C'est l'engagement que notre équipe continuera à tenir.

D. LIMOUSIN - N. PECHUZAL - L. COLONNA - C. MAURY

LE PALAIS 2020, TOUS UNIS



Chères Palaisiennes, chers Palaisiens,

Histoire quand tu frappes à notre porte : « beaucoup de pages sont déjà écrites, certes, mais combien d'autres sont à l'être. 2024 est une année importante.

Elle est marquée par la 80e année de la Libération et ses nombreuses cérémonies et actions commémoratives labellisées par l'Etat attestant de leur importance : elles entretiennent le Devoir de Mémoire indispensable à la construction de notre Jeunesse et de notre Société.

Nous comptons 38 commémorations labellisées en Haute-Vienne, la cérémonie majeure est bien entendu celle d'ORADOUR/GLANE qui se déroulera le 10 juin 2024 en présence de nombreuses Autorités et Personnalités.

De plus, nous ne devons pas oublier les actes héroïques de nos combattants palaisiens de la Résistance dont les noms sont gravés sur la stèle de la montée de Ventenat érigée en 1993 à l'occasion des 50 ans de la réussite de l'opération « WATTELEZ » de mai 1943. Ayons également une pensée pour les morts de la Commune de tous les conflits.

Elle est également marquée par les élections européennes qui se dérouleront le 09 juin 2024. Soyez citoyens : allez voter en pensant à l'avenir de vos enfants.

Passez un agréable printemps.

L. COURTIAUD



LE PALAIS-SUR-VIENNE

BIÈRES À LA SABLIÈRE



vendredi **14** juin



Brasseurs locaux, foodtrucks, animations, jeux

De **17h** à minuit sur le site de la sablière

Plus d'informations sur la Page Facebook de la ville ou sur www.lepalaisurviennne.fr
Contact : Service animation du territoire : 05 55 04 34 26